

Numéros	Série	Montant	Date de jouissance	Origine	Echéance
1.098.259 T	A	8.333.000	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1961
1.098.259 T	B	8.333.000	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1964
1.098.259 T	C	8.333.000	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1958	1 - 7 - 1968

Ces titres peuvent être donnés en gage.

M. le Maire a donc recherché l'établissement prêteur sérieux faisant le meilleur prix.

Les offres les plus intéressantes émanent de la banque "Omnium Technique Parisien" dont le siège social est à Paris (9<sup>e</sup>), square de l'Opéra n°6. Cette banque offre de prendre les 24.999.000<sup>f</sup> de titres que nous avons reçus pour la reconstruction du Casino Municipal et de verser à la Caisse Communale 87,32% de cette somme soit 21.829.126<sup>f</sup> le 15 nov. 1958, ou à défaut, et au plus tard le 30 novembre 1958 d'un taux de 87,62% soit 21.904.123<sup>f</sup>.

### Le Conseil Municipal

après avoir entendu les explications fournies par M. le Délégué-Maire décide :

- 1<sup>o</sup> de négocier en nantissement les 24.999.000<sup>f</sup> de titres (vingt quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille francs) sus mentionnés, créés avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1958 que la ville détient.

- 2<sup>o</sup> de remettre ces titres à la banque "Omnium Technique Parisien" dont le siège social se trouve à Paris - 9<sup>e</sup> - square de l'Opéra n°6 - En contre partie la banque "Omnium Technique Parisien" versera à la Caisse du Bureau Municipal la somme de 21.829.126<sup>f</sup> (vingt et un millions huit cent vingt neuf mille cent vingt six francs) soit 87,32% de la valeur des titres négociés si le versement a lieu le 15 novembre 1958 ou plus tard, ou 21.904.123<sup>f</sup> (vingt et un millions neuf cent quatre mille cent vingt trois francs) soit 87,62% si le versement n'intervient que le 30 novembre 1958.

- 3<sup>o</sup> Les taux sont nets de tous autres frais présents ou futurs

En outre, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer sur ces bases le contrat de prêt avec la banque "Omnium Technique Parisien" faire toutes déclarations, affirmations et formalités utiles, en recevoir le prix, en donner quittance et décharge.

Adopté à l'unanimité (18 voix)